

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRODUITS

PREAMBULE

Les Conditions Générales de Vente des Produits s'appliquent exclusivement à tous les futurs contrats de vente des produits entre Datalogic Mobile S.r.l. (ci-après dénommé "Datalogic ") et l'acheteur, sauf si elles sont expressément modifiées par écrit par Datalogic et l'acheteur (ciaprès dénommés collectivement les " parties "). Datalogic conclura des contrats exclusivement sur la base de ces Conditions Générales de Vente des Produits, nonobstant toutes autres conditions générales ou particulières de l'acheteur. L'offre, la commande, l'accusé de réception de la commande, l'acceptation de la commande, émis pour la conclusion des contrats couverts par les présentes, seront réglementés par ces Conditions Générales de Vente des Produits. Les termes conditionnels ou différents proposés par l'acheteur ne s'imposeront pas à Datalogic, sauf s'ils sont acceptés par écrit par Datalogic. Toute référence aux conditions commerciales contenues dans ces Conditions Générales de Vente des Produits, ou contenues dans une commande, un formulaire de commande, un accusé de réception de commande, une acceptation, une acceptation de commande, ou contenues dans un autre document contractuel réglant les relations entre les parties, seront interprétées conformément à la dernière édition d'incoterms publiée par la Chambre de Commerce Internationale (ICC), au moment de la conclusion du contrat concerné. Les erreurs ou omissions typographiques, les erreurs d'écriture ou autres dans une brochure de vente, dans les catalogues, cotations, listes de prix, offres, factures, manuels ou autre document émis par Datalogic seront corrigées sans que Datalogic en soit responsable. Le lieu d'exécution de tous les contrats de vente de produits entre Datalogic et l'acheteur est le siège social de Datalogic à Lippo di Calderara di Reno, Bologne, Italie.

1. COMMANDES ET SPECIFICATIONS

Aucune commande passée par l'acheteur ne sera considérée comme acceptée par Datalogic si elle n'est pas confirmée par écrit par Datalogic dans les trente (30) jours de la réception de la commande. A cet effet, sauf disposition contraire, les messages électroniques ou par fax envoyés par Datalogic à l'acheteur, comportant le numéro de commande et les dates de livraison prévues, constituent une confirmation et une acceptation de la commande, avec les réserves et modifications mentionnées dans les présentes. Néanmoins, si Datalogic reçoit une commande de l'acheteur et si Datalogic a l'intention de respecter les conditions qui y sont stipulées, la commande sera considérée acceptée et le contrat associé sera conclu dès que Datalogic aura exécuté ou pris des mesures pour exécuter la commande. Dans le dernier cas, Datalogic devra de toute façon informer l'acheteur de l'acceptation de la commande dans les trente (30) jours de la réception de la commande. Si Datalogic accepte et / ou confirme une commande avec des réserves, des modifications ou des additions, le contrat associé sera conclu dans les conditions de la commande avec les réserves, modifications ou additions imposées par Datalogic, sauf si l'acheteur indique expressément et par écrit à Datalogic, dans les cinq (5) jours de la réception de l'acceptation ou de la confirmation de la commande, les réserves, modifications ou additions qu'il ne souhaite pas accepter. Dans ce dernier cas, dans les huit (8) jours suivant la réception de la notification de l'acheteur, Datalogic peut notifier par écrit à l'acheteur son acceptation de la commande dans sa version originale ou avec les réserves, modifications ou additions préalablement apportées par Datalogic ainsi que les modifications et suppressions requises par l'acheteur. Toutes les offres de Datalogic sont faites sans aucun engagement de sa part et ne sont que des propositions d'offre. Chaque commande passée par l'acheteur est une offre définitive et irrévocable pendant une période de trente (30) jours à partir de sa réception par Datalogic. Tous les changements ou annulations sont interdits, sauf autorisation écrite spéciale de Datalogic. Toute demande de produits supplémentaires faite par l'acheteur à Datalogic sera considérée comme une nouvelle commande indépendante. La quantité, la qualité, les spécifications et la description des produits seront celles énoncées dans la cotation de Datalogic (si elle est acceptée par l'acheteur) ou dans la commande de l'acheteur (si elle est acceptée par Datalogic). Les spécifications des produits, les brochures de ventes, les cotations, etc ... seront strictement confidentielles et ne devront pas être mises à la disposition de tiers.

L'acheteur est responsable envers Datalogic de l'exactitude de toutes les données figurant dans la commande. L'acheteur devra donner rapidement à Datalogic toutes les informations nécessaires pour permettre à Datalogic d'exécuter la commande conformément aux termes prévus par celle-ci. Datalogic se réserve le droit d'apporter des changements aux spécifications des produits qui doivent respecter toutes les exigences statutaires applicables ou toute spécification technique nouvelle et / ou différente de Datalogic, à condition que ces changements n'affectent pas de façon significative leur qualité et leur performance.

2. PRIX DES PRODUITS

Les prix des produits sont les prix indiqués par Datalogic ou, si aucun prix n'a été indiqué, les prix qui figurent dans le tarif en cours de Datalogic et / ou qui sont mentionnés dans l'offre concernée de Datalogic à la date d'acceptation de la commande. Si les produits sont fournis pour être exportés en dehors de la France, la liste des prix à l'export publiée par Datalogic s'appliquera. Datalogic se réserve le droit de modifier sa liste de prix à tout moment. Datalogic se réserve le droit, après en avoir informé l'acheteur par une notification envoyée avant la livraison, d'augmenter à tout moment le prix des produits afin de refléter les augmentations de coûts pour Datalogic, dues à un facteur indépendant de la volonté de Datalogic (telle que la fluctuation des devises étrangères, la réglementation de la monnaie, la modification des droits, une augmentation importante des coûts des matériels ou autres coûts de fabrication) ou tout changement des dates de livraison exigées par l'acheteur.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRODUITS

Sauf convention contraire écrite entre l'acheteur et Datalogic, tous les prix sont donnés par Datalogic sur une base départ usine. Si Datalogic accepte d'expédier les produits à partir de locaux autres que les locaux de Datalogic (à Lippo di Calderara (BO) ou Trnava (Slovaquie)), l'acheteur devra payer à Datalogic les frais de transport, l'emballage et l'assurance. Les prix sont réputés hors taxe applicable, TVA et autres frais similaires qu'il incombe à l'acheteur de payer en plus à Datalogic.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

L'acheteur paiera le prix des produits dans les trente (30) jours suivant la date de la facture de Datalogic. Sauf convention écrite contraire entre les parties, les paiements seront effectués par transfert inter-bancaire. Aucun chèque ni lettre de change ne sera considéré comme remplissant l'obligation de paiement. Datalogic peut à tout moment, même dans le cas de paiements réguliers aux dates d'échéance, demander à l'acheteur de fournir des garanties de paiement dans les huit (8) jours de la demande de Datalogic. Dans ce cas, l'acheteur peut, à sa seule discrétion, fournir une lettre de crédit irrévocable émise par sa banque (ou par une banque acceptée par Datalogic) conformément aux Règles et Usages Uniformes des Crédits Documentaires de la CCI, dernière édition, ou fournir à Datalogic une garantie bancaire à la première demande, émise conformément aux Règles et Usages Uniformes des Demandes de Garanties de la CCI, par une banque de premier rang et payable sur la simple déclaration de Datalogic précisant qu'il n'a pas reçu le paiement dans le délai convenu. Le refus de l'acheteur ou l'absence de présentation de ces garanties sera considéré comme une non-exécution de son obligation de paiement. Si l'acheteur n'effectue pas un paiement ou ne remplit pas exactement son obligation de paiement aux dates d'échéance, sans préjudice de tout autre droit ou recours à la disposition de Datalogic, toutes les demandes de règlement en cours entre les parties, même si elles résultent de contrats séparés, deviendront immédiatement exigibles. Nonobstant ce qui précède, Datalogic aura le droit, à sa discrétion : - de résilier le contrat et de demander un montant de dommages-intérêts égal à vingt pour cent (20 %) du montant facturé hors taxes, ainsi que le remboursement de tous les coûts et frais judiciaires et extra-judiciaires, sans préjudice de la possibilité de demander l'intégralité du montant des dommages subis et d'annuler ou suspendre l'exécution de tout ou partie des commandes en attente, même si elles ont déjà été confirmées et / ou acceptées par Datalogic lui-même; ou - de facturer à l'acheteur des intérêts sur le montant impayé, sans qu'une notification ne soit nécessaire à cet effet, au taux d'escompte de la Banque Centrale Européenne plus quatre pour cent (4 %) par an jusqu'au paiement total, sans préjudice de la possibilité de demander l'intégralité du montant des dommages subis du fait de ce retard.

4. EXPEDITION ET LIVRAISON

Sauf convention écrite contraire entre les parties, les produits sont livrés Départ usine Lippo di Calderara di Reno (BO) ou Trnava (Slovaquie) - Italie. A condition que la livraison des produits ait lieu Départ Usine Lippo di Calderara di Reno (BO) ou Trnava (Slovaquie) - Italie et que tous les risques soient transférés à l'acheteur lors de la livraison, si l'acheteur demande à Datalogic de s'occuper de l'expédition des produits et si Datalogic accepte, Datalogic peut déterminer l'itinéraire ainsi que les moyens de transport les moins coûteux et prévoir les coûts de transport qui seront facturés à l'acheteur avec le prix des produits. Les dates de livraison n'engagent pas contractuellement et les retards n'entraînent pas de droit à des dommages-intérêts pour l'acheteur. Soixante (60) jours après l'expiration des dates de livraison, l'acheteur peut officiellement demander à Datalogic la livraison des produits dans les quatre vingt dix (90) jours. Au delà de cette dernière date, il peut refuser la livraison sans avoir droit des dommages-intérêts. L'une ou l'autre des parties aura le droit de suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles si celles-ci deviennent impossibles ou indûment pesantes, en raison d'événements indépendants de sa volonté. La partie dont les obligations deviennent impossibles ou indûment pesantes informera rapidement par écrit l'autre partie de la survenance et de la fin de ces cas de force majeure. Si la suspension résultant de ces événements dure plus de cinquante (50) jours, l'une ou l'autre des parties aura le droit de résilier le contrat en prévenant l'autre partie par écrit dix (10) jours à l'avance, sans que cette dernière ait droit à des dommages-intérêts. L'acheteur inspectera tous les produits lorsqu'il en prendra livraison. L'acheteur fera également tout ce qui est nécessaire pour réserver tous les droits et recours possibles contre la société de transport ou les tiers, en cas de produits endommagés, manquants, etc ... L'acheteur informera Datalogic par écrit - dans les vingt quatre (24) heures de la date indiquée sur le bulletin de livraison signé par l'acheteur - de tout défaut, défectuosité ou autre anomalie des produits. Si une réclamation valable est reçue par Datalogic dans le délai mentionné ci-dessus, par dérogation à la disposition de l'article 8 de ces Conditions Générales de Vente des Produits, tous les coûts et frais d'expédition des produits défectueux seront à la charge de Datalogic. Si l'acheteur ne prend pas livraison des produits à la date prévue, il devra néanmoins effectuer le paiement conditionnel à la livraison comme si les produits avaient été livrés. Dans ce cas, Datalogic prendra des dispositions pour le stockage des produits aux risques et périls et aux frais de l'acheteur. A la demande de l'acheteur, Datalogic assurera les produits aux frais de l'acheteur.

5. TRANSFERT DES RIQUEES

Tous les risques de dommages ou de perte des produits seront transférés à l'acheteur au moment de la notification par Datalogic à l'acheteur de la mise à disposition des produits à Lippo di Calderara di Reno (BO) ou Trnava (Slovaquie) - Italie. Bien que les parties se soient engagées par écrit à ce

Datalogic Mobile s.r.l.
Gruppo Hydra S.p.A. – art. 2497 Cod. Civ.
Direzione/Controllo Datalogic S.p.A.
Via S. Vitalino, 13
40012 Lippo di Calderara di Reno
Bologna - Italy
Tel. +39 051 3147011 - Fax +39 051 3147561
www.datalogic.com

R.E.A. Bologna 462536
Capitale sociale 10.000.000,00 euro
Codice Fiscale e Partita I.V.A. 02729811204

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRODUITS

que les produits soient expédiés dans des lieux autres que les locaux de Datalogic, tous les risques de dommages ou de perte des produits seront transférés à l'acheteur au moment de la livraison dans les locaux de Datalogic conformément à l'article 4 des présentes Conditions Générales de Ventes des Produits.

6. RESERVE DE PROPRIETE

Malgré la livraison et le transfert des risques des produits, ou toute autre disposition de ces Conditions Générales de Vente des Produits, la propriété des produits ne sera transférée à l'acheteur que lorsque Datalogic aura reçu le paiement total du prix des produits. L'acheteur prendra toutes les mesures requises par son droit national pour que cette clause de réserve de propriété s'applique contre les tiers. Datalogic aura le droit absolu de reprendre, vendre ou disposer autrement ou céder tout ou partie des produits qui appartiennent encore à Datalogic. Jusqu'au moment du transfert de propriété des produits à l'acheteur, l'acheteur détiendra les produits en tant qu'usufruitier de Datalogic et il devra stocker, protéger et assurer convenablement les produits. Jusqu'à ce moment-là, l'acheteur aura le droit de revendre ou d'utiliser les produits dans le déroulement normal de ses activités, mais les produits resteront propriété insaisissable de Datalogic et distincts des autres biens appartenant à l'acheteur et aux tiers.

7. GARANTIES AT CLAUSES D'EXCLUSION

Datalogic déclare que les produits livrés conformément à ces Conditions Générales de Vente des Produits sont exempts de défauts de matériel et d'exécution, conformément aux spécifications de Datalogic et qu'elles sont adaptées à l'objectif déclaré par Datalogic, pendant une durée de douze (12) mois à partir de la livraison des produits, comme prévu à l'article 5. La garantie ci-dessus est soumise aux conditions suivantes: - Datalogic ne sera pas responsable de l'inadaptation des produits aux usages particuliers prévus par l'acheteur, sauf convention écrite contraire entre les parties; - Datalogic ne sera pas responsable aux termes de la garantie ci-dessus en cas de non-paiement de la totalité du prix des produits par l'acheteur aux dates d'exigibilité. - Datalogic ne sera pas responsable des défauts des produits résultant de la conception ou de la spécification fournie par l'acheteur, sauf convention écrite contraire entre les parties. La garantie ne s'étend pas à : (1) aux pièces, matières ou équipements fabriqués par ou pour le compte de l'acheteur ; (2) aux consommables du système (ex. : batteries, disquettes, fourniture d'impression et autres consommables) ; (3) aux défauts ou dégâts affectant les produits qui résultent d'une installation ou d'une maintenance inadaptée, d'un mauvais usage, des abus, d'une réparation ou installation inappropriée, des modifications ou altérations des produits ; (4) aux défauts et dégâts causés par d'autres produits dont Datalogic n'est pas responsable ; (5) aux défauts ou dégâts intentionnels causés par des tiers contre l'acheteur. Datalogic ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu des produits, ni leur fonctionnement sans erreurs, ni la correction de toutes les erreurs et modifications qui peuvent être découvertes. La garantie expresse indiquée remplace toutes les autres garanties et conditions, expresses ou implicites, y compris les garanties ou conditions de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier.

8. DECLARATIONS DE DOMMAGES

Les déclarations de dommages relatives à des produits défectueux livrés, qu'il s'agisse de défauts apparents ou cachés, doivent être faites par écrit et envoyées par l'acheteur à Datalogic par courrier recommandé avec accusé de réception. L'acheteur ne doit en aucun cas retourner les produits sans y avoir été autorisé par Datalogic ou par une décision du Tribunal compétent. Les produits doivent toujours être retournés dans les dix (10) jours suivant l'émission de l'autorisation par Datalogic ou le tribunal. En cas de déclaration de dommages, et nonobstant son contenu et sa raison, l'acheteur a l'obligation de payer le montant total de la facture associée. Les réclamations ne seront pas acceptées et seront sans effet, si les produits livrés ont été altérés, modifiés ou utilisés d'une façon quelconque par l'acheteur. Les différences courantes dans le commerce et les divergences qui ne peuvent pas être évitées techniquement, en particulier en matière de qualité, de couleur, traitement, conception et similaires, ne peuvent pas faire l'objet de réclamations. Datalogic se réserve le droit de modifier les spécifications des produits qui n'affectent pas considérablement leur qualité et leurs performances. Aucune de ces modifications ne peut faire l'objet d'une réclamation. Datalogic ne garantit que les qualités substantielles des échantillons mis à la disposition de l'acheteur. Si une réclamation valable, basée sur une défectuosité de la qualité ou de l'état des produits ou sur leur non-respect des spécifications, est notifiée à Datalogic conformément aux conditions prévues dans les présentes, Datalogic aura le droit, à sa seule discrétion, de remplacer les produits gratuitement ou de les réparer, ou d'émettre un avoir. Tous les dommages sont exclus. Pendant la durée de validité de la garantie, les frais de transport associés à l'expédition des produits défectueux à Datalogic seront supportés par l'acheteur ; les frais de transport relatifs à l'expédition des produits réparés ou remplacés seront à la charge de Datalogic.

9. LIMITE DE RESPONSABILITE

Datalogic Mobile s.r.l.
Gruppo Hydra S.p.A. – art. 2497 Cod. Civ.
Direzione/Controllo Datalogic S.p.A.
Via S. Vitalino, 13
40012 Lippo di Calderara di Reno
Bologna - Italy
Tel. +39 051 3147011 - Fax +39 051 3147561
www.datalogic.com

R.E.A. Bologna 462536
Capitale sociale 10.000.000,00 euro
Codice Fiscale e Partita I.V.A. 02729811204

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRODUITS

A l'exception de la garantie prévue dans les présentes à l'article 7, en aucun cas Datalogic ne sera responsable des dommages matériels, directs ou indirects, accessoires ou spécifiques subis par l'acheteur, y compris sans que cela soit limitatif, la perte de profit ou de revenu, la perte ou les dégâts subis par les enregistrements ou données de l'acheteur, les réclamations des tiers relatives à des dommages et/ou les dommages résultant d'une application par l'acheteur - à son bénéfice ou au bénéfice de tiers - réalisés en utilisant les produits de Datalogic, sauf si les dommages sont intentionnels ou dus à la négligence grossière de Datalogic.

10. CONFIDENTIALITE

L'acheteur s'engage à ne pas reproduire tout ou partie des échantillons et produits qu'il a acheté ou vu, et à ne pas transmettre les données à des tiers pour la reproduction totale ou partielle de ces échantillons ou produits. L'acheteur ne divulguera pas les informations confidentielles qui lui ont été fournies par Datalogic ou qui concernent Datalogic ou les produits de Datalogic ou l'activité de Datalogic. Si l'acheteur divulgue ces informations, Datalogic aura le droit de résilier immédiatement le contrat concerné et d'obtenir une somme égale à la valeur de tous les achats de l'acheteur de l'année précédente. Tous les plans, dessins, modèles, documents, éléments, échantillons de logiciel, informations techniques, matériels publicitaires et similaires, remis à l'acheteur restent la propriété de Datalogic et doivent lui être retournés sur demande. L'acheteur s'engage à ne pas copier, reproduire ni divulguer à des tiers les matériels précédemment cités par un moyen quelconque et il s'efforcera de préserver leur stricte confidentialité. Le non-respect de la disposition précédente donnera à Datalogic le droit de résilier le contrat intéressé et de suspendre immédiatement toute commande en cours, même si elle concerne des contrats séparés, et également de demander des dommages.

11. CONTREFAÇON DE BREVET

A ses frais, Datalogic défendra et dégage l'acheteur de toute responsabilité en cas de réclamation pour contrefaçon présentée contre l'acheteur par des tiers, et Datalogic paiera les coûts, frais et dommages directs associés à ces réclamations, éventuellement encourues par l'acheteur, à condition que l'acheteur transmette à Datalogic rapidement et par écrit la réclamation pour contrefaçon. En cas d'action en justice intentée par un tiers, ou si cette action est susceptible (selon l'avis de Datalogic) d'être intentée, Datalogic peut, au choix : (1) donner à l'acheteur le droit de continuer à utiliser les produits ; (2) modifier les produits pour qu'ils ne soient plus en infraction ; (3) remplacer les produits par des produits qui ne sont pas des contrefaçons et qui sont fonctionnellement comparables ; (4) accorder à l'acheteur un crédit égal à la valeur présente des produits et retirer les produits. L'acheteur couvrira et dégage Datalogic de toute responsabilité en cas de réclamation, perte, dommages, procès, responsabilité, honoraires ou frais (y compris les honoraires raisonnables de l'avocat) éventuellement à la charge de Datalogic à la suite de : (1) l'utilisation de pièces ou de produits qui n'ont pas été fournies par Datalogic ; (2) l'utilisation de produits modifiés qui deviennent des contrefaçons après la modification ; (3) l'utilisation des produits dans des combinaisons ou des systèmes ou des appareils qui sont des contrefaçons ; (4) l'utilisation des produits dans des processus de contrefaçon ; (5) l'utilisation des produits en association avec les marques de fabrique ou les enseignes distinctifs de tiers.

12. DROIT APPLICABLE; JURIDICTION

Ces Conditions Générale de Vente des produits seront régies et interprétées conformément au droit italien. Sauf convention écrite contraire entre les parties au sujet d'une clause d'arbitrage, les parties acceptent de soumettre tous les litiges résultant de, ou en relation avec les contrats couverts par les présentes, à la juridiction exclusive du Tribunal compétent au lieu du siège social de Datalogic.

13. INFORMATIONS ET ACCORD CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à l'Article 13 de la loi italienne n°196/2003 relative au traitement des données personnelles (dénommée ci-après le « Code »), l'acheteur déclare par les présentes avoir été informé, à l'oral et de façon exhaustive, de ce qui suit : (1) les objets et les modalités et conditions du traitement, (2) la nature obligatoire ou non obligatoire de l'accord ainsi que les conséquences en cas de refus de répondre, (3) les catégories de destinataires auxquels les données personnelles pourront être divulguées et l'étendue de la divulgation éventuelle des données, étant spécifié qu'elles ne devront pas être divulguées une nouvelle fois, (4) la propriété du traitement et les données des sujets responsables du traitement, (5) les droits prévus à l'article 7 du Code ainsi que les droits relatifs à l'accès aux données, à leur mise à jour, à leur traitement et à leur annulation. L'acheteur donne par les présentes son accord au traitement et à la diffusion de ses données personnelles aux fins suivantes : (1) le traitement nécessaire au respect des obligations et des devoirs prévus par la loi, (2) le traitement nécessaire et /ou utile au respect des obligations des Contrats couverts par les Conditions Générales, (3) le traitement nécessaire à la commercialisation, aux analyses statistiques, aux brochures commerciales, aux contrôles internes, aux informations commerciales, aux contrôles de la solvabilité, aux recouvrements des dettes et aux mailings. L'acheteur donne par les présentes son accord à la divulgation de ses données personnelles aux destinataires auxquels la divulgation est nécessaire

Datalogic Mobile s.r.l.
Gruppo Hydra S.p.A. – art. 2497 Cod. Civ.
Direzione/Controllo Datalogic S.p.A.
Via S. Vitalino, 13
40012 Lippo di Calderara di Reno
Bologna - Italy
Tel. +39 051 3147011 - Fax +39 051 3147561
www.datalogic.com

R.E.A. Bologna 462536
Capitale sociale 10.000.000,00 euro
Codice Fiscale e Partita I.V.A. 02729811204

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRODUITS

et /ou utile au respect des obligations des Contrats couverts par les Conditions Générales. L'accord mentionné ci-dessus comprend également la divulgation des données personnelles aux conseillers et /ou sociétés agissant au nom des Parties dans le cadre du traitement de données comptables et administratives. L'acheteur donne par les présentes son accord au transfert à l'étranger de ses données personnelles aux destinataires auxquels la divulgation est nécessaire et /ou utile au respect des obligations des Contrats couverts par les présentes Conditions Générales, et à des fins comptables et / ou fiscales.

14. CLAUSES DIVERSES

Ces Conditions Générales de Vente des Produits remplacent et annulent tous les autres engagements et déclarations, oraux ou écrits, des parties relatifs à l'objet des présentes, antérieurs à la date des présentes, lesquels deviendront nuls et non avenue. Tous les contrats réglementés par les présentes Conditions Générales de Vente des Produits ne seront pas transférés ni cédés par l'acheteur sans le consentement écrit de Datalogic. Chaque partie assumera ses frais judiciaires, comptables ou autres encourus pour remplir ses obligations résultant de ces Conditions Générales de Vente des Produits. La nullité de l'une des dispositions contenues dans les présentes conditions Générales de Vente des Produits ou l'annulation d'une disposition contenue dans tout autre document contractuel destiné à régler les relations entre les parties, n'annulera pas la validité de l'une des autres conditions contenues dans les présentes.

Datalogic Mobile s.r.l.
Gruppo Hydra S.p.A. – art. 2497 Cod. Civ.
Direzione/Controllo Datalogic S.p.A.
Via S. Vitalino, 13
40012 Lippo di Calderara di Reno
Bologna - Italy
Tel. +39 051 3147011 - Fax +39 051 3147561
www.datalogic.com

R.E.A. Bologna 462536
Capitale sociale 10.000.000,00 euro
Codice Fiscale e Partita I.V.A. 02729811204